

Devoirs et éthique du Professionnel du Secteur Financier (PSF)

Durée de la formation : 1 journée

Pré-requis : aucun

Public cible : toute personne qui doit acquérir les éléments de base de la législation sur le secret professionnel et les « bons réflexes » pour préserver les données confidentielles de l'établissement.

Ce séminaire couvre les obligations légales en matière de secret professionnel et de déontologie. Il traite également de la préservation des données confidentielles. Le séminaire peut, **en une journée**, couvrir tous les sujets énumérés ci-après. Des sessions plus courtes permettent de moduler cette formation globale.

Remarque : La législation sur le secret professionnel et les circulaires CSSF relatives au secret professionnel ou à la déontologie concernent tant le secteur bancaire ou les professionnels directement impliqués dans le domaine financier, donc dépendant de l'agrément de la CSSF, que tous les autres PSF. Ce séminaire est adapté aux domaines spécifiques de chaque catégorie de PSF formé.

Le plan de la formation :

- Le secret professionnel au Luxembourg
 - le cadre légal
 - des doctrines
 - les limites au secret professionnel
 - aperçu sur les législations qui « limitent » le secret professionnel (loi anti-blanchiment et financement du terrorisme, loi sur les abus de marché, la coopération judiciaire internationale, etc.)
 - les sanctions pour non respect du secret professionnel

- La préservation des données confidentielles
 - les types de données confidentielles
 - les possibilités de fuite
 - les activités à risque
 - les risques et négligences dans le domaine de l'organisation
 - les risques et négligences dans le domaine de la logistique
 - les risques et négligences dans le domaine de l'informatique
 - des mesures de prévention
 - d'autres types de fraudes destinées à accéder aux données confidentielles
 - conclusions

Facultatif (recommandé pour le management de l'établissement) :

« La gestion des risques humains dans la préservation des données confidentielles ».

Trois comportements sont analysés : l'inconscient,
le frustré,
le criminel

- La déontologie bancaire (PSF) édictée par les circulaires CSSF 00/15 et 05/177 et éventuellement en fonction du PSF formé : « le Code de Déontologie de l'ABBL du 26 avril 2005 »
 - Les raisons d'une déontologie
 - Les bases de la déontologie
 - Les relations avec les clients
 - Les relations avec les autorités
 - Les relations avec les marchés
 - Les relations dans l'établissement
 - Résumé d'une déontologie adaptée

En complément à cette formation :

- *Practidroit*

Remarque : Cette formation est essentiellement destinée aux personnes travaillant pour un PSF « financier ». Cette formation n'est en rien comparable à la formation « Les dirigeants PSF face à leurs obligations professionnelles ».

Selon le principe des « Practi[®] » développés par Pro learning, les participants sont mis en situation et doivent résoudre des cas pratiques, en rapport avec les connaissances théoriques acquises pendant la formation « Devoirs et éthique du PSF ».

Les cas sont des situations que les participants peuvent être appelés à rencontrer dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les solutions types et/ou les possibilités de résolution du cas sont l'objet d'une approche pédagogique qui permet d'apporter de nouvelles informations théoriques mais surtout d'appliquer l'acquis théorique à la pratique.

Les cas traitent de situations concrètes liées à la législation dans le domaine financier, à la réglementation ou à la déontologie.

Durée : ½ à 1 jour en fonction des cas que l'organisateur souhaite voir traiter

Pré-requis : être formé à la législation sur le secret professionnel et la déontologie

Public cible : toute personne concernée par des activités liées à la clientèle.

Les dirigeants des PSF « Connexes » face à leurs obligations

Remarque préliminaire : Ce séminaire est totalement adapté à l'entreprise qui demande la formation.

Les formateurs coopèrent avec les responsables de l'entreprise pour comprendre les processus d'organisation, les procédures, les différentes activités, etc. Sur base des informations recueillies, la formation va pouvoir parfaitement cadrer avec le profil de cette société.

De ce fait, il est préférable que cette formation, pour se révéler parfaitement efficace, soit réservée à des séminaires « en intra-entreprise ».

Durée : 2 jours

Pré-requis : Avoir suivi la formation « Devoirs et éthique du PSF ».

Public cible : les dirigeants, les cadres, les auditeurs, les compliances, les responsables des services commerciaux, etc.

Ce séminaire couvre des obligations légales et réglementaires des dirigeants PSF. Chaque module est précédé d'un bref rappel théorique et de la réglementation.

Ensuite, selon le principe des « Practi[©] » développés par Pro learning, les participants sont mis en situation et doivent résoudre des cas pratiques, en rapport avec les connaissances théoriques acquises pendant la formation « Devoirs et éthique du PSF ».

Les cas sont des situations que les participants peuvent être appelés à rencontrer dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les solutions types et/ou les possibilités de résolution du cas sont l'objet d'une approche pédagogique qui permet d'apporter de nouvelles informations théoriques mais surtout d'appliquer l'acquis théorique à la pratique

Le plan de formation

Module 1 : Des rappels

- environnement légal
- directives européennes
- la CSSF
- les métiers régulés
- éléments d'organisation par les processus
- des circulaires CSSF spécifiques (95/120, 96/126, 98/143, 98/142, 05/178, 06/240)

Module 2 : Le secret professionnel

- Rappels législatifs et réglementaires
- Practi 1 : Une demande d'informations
- Practi 2 : On entend une information

Module 3 : Préservation des données confidentielles

- Les types de données
- Des questions ouvertes quant à la préservation
- Prati 3 : Elaboration d'une charte informatique
- Prati 4 : Révéler une information confidentielle

Module 4 : La déontologie

- Rappel d'éléments de base de la déontologie
- Prati 5 : Les cadeaux

Module 5 : Les risques liés au métier

- Définitions des risques
- Développement des risques opérationnels
- Practi 6 : Les risques opérationnels dans votre entreprise
- Principe des Quatre Yeux appliqués à l'entreprise
- Prati 7 : La ségrégation des rôles
-

Module 6 : La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- Practi 8 : L'entrée en relation avec un client
- Practi 9 : Un soupçon de blanchiment ... chez moi, PSF « Connexe » !!!

Module 7 : L'audit interne et la conformité (la compliance)

- l'audit interne (CSSF 98/143)
- la conformité
- Practi 10 : L'auditeur externe vérifie les processus de vente

Module 8 : Les « services PSF » en cascade

- Pourquoi le législateur a-t-il défini les PSF connexes ?
- Q'attend le professionnel financier d'un PSF, d'un non-PSF ?
- Le professionnel financier doit-il uniquement travailler avec un PSF ?
- Et d'autres questions...
- La circulaire 06/240
- Practi 11 : Une indiscretion ... bruyante
- Practi 12 : Contrat cadre mondial
- Practi 13 : Extension au contrat cadre mondial
- Practi 14 : Le consortium
- Practi 15 : L'activité liée aux statuts (1)
- Practi 16 : L'activité liée aux statuts (2)
- Practi 17 : « The game » Mise en situation par « un jeu » en fonction des éléments : statuts, équipement, prestation, contrat